



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 2 mars 2010
Compte rendu affiché le : 10 mars 2010
Date de la convocation 17 février 2010

Nombre de délégués : 31
En exercice : 31
Présents : 20
Votants : 22

Nombre de délégués concernés : 31
En exercice : 31
Présents : 20
Votants : 22

Présents:CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Tardy F
CCFL : Mrs Rousset L, Vincent G, Bruyas J F (2), Mme Grange M(2),
SIAHL: Mrs, Villard P, Bruyas J M, Bouchut R, Moralès P, Mme Larue M F,
SEM : Guyot P
Autres communes: Mrs Thizy G, Reynard R, Guyot D (S), Rousset E (S), Villemagne G, Barcet A,
Mme Flacher E,
Secrétaire de séance : Mr Bruyas J.M
Excusés : Mrs Boudier J P, Vivien G, Vocanson E, Lornage F, Louat R, Gros R, Gonon P, Séon M,
Piot M

N°224 Objet : Demande de subventions pour suivi ponc tuel des débits avec mise en place d'échelles limnimétriques et achat d'un courantomètre

Monsieur le Président explique que dans le cadre du deuxième contrat de rivière pour la Coise un programme d'actions concerne le suivi ponctuel des débits et que pour cela il est nécessaire de :

- confier à un bureau d'études une mission d'assistance
- d'acheter un courantomètre
- d'aménager des petits ouvrages sur différents cours d'eau.

Monsieur le Président présente les différents devis concernant ces opérations :

Etude assistance : 7 000.00 € HT Société HTV
Achat courantomètre : 7 640.25 € HT Société Cometec
Aménagement de seuils : 10 000.00 € HT Entreprise TPCF

Monsieur le Président propose aux membres du comité de pilotage de solliciter les aides de la Région Rhône Alpes et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur un montant total de dépenses de 24 640.25 € HT, les taux de subvention de ces deux partenaires sont respectivement de 30 et 50%.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité autorisent le Président à solliciter l'aide financière de la Région RA et de l'Agence de l'eau LB pour un montant prévisionnel de 24 640.25 €HT.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 2 mars 2010
Le Président
J Y Charbonnier